

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :  
11/10/2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

*L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Pascal LEROY à Jean-Paul MICHEL, Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Christian ROBACHE à Denis MARCHAND, Laurent DELPECH à Manuel DA SILVA.

**ABSENT :**

Laurent SIMON.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**AVENANT N°1 AUX LOTS 1, 2, 3, 4 ET 5 DU MARCHE N°200106 RELATIF A LA  
GESTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX DES ESPACES PUBLICS ET DU  
PATRIMOINE ARBORE DE LA CAMG**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien des espaces publics sur différents espaces, des parcs, des vallées, des bassins d'eau pluviale, des chemins ruraux, des zones d'activités économiques (ZAE), des pôles gares et des liaisons douces.

Afin de conforter la gestion des espaces publics et du patrimoine arboré du territoire sur les thématiques, Parcs Historiques et Urbains, Vallées d'Espaces Naturels, Bassins d'Eau Pluviale, Chemin Ruraux, Zone d'Activités Economiques, Pôles Gares, Liaisons Douces et Propriétés foncière, la CAMG s'est dotée d'un outil global afin de poursuivre notre mission de service public et prenant en compte toute cette évolution.

Depuis le démarrage du marché en décembre 2020, la CAMG a intégré de nouveaux périmètres et engagé l'entretien et la sécurisation de plusieurs sites sur le territoire.

En cette fin d'année 2022, nous sommes arrivés aux 90 % du montant maximum du marché et il devient nécessaire de l'augmenter.

En application de l'Article R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est donc proposé d'augmenter le montant maximum de 15 % par an pour chaque lot pour la part à bon de commande comme suit :

Ø Lot n°1 : Parcs : Parc Historiques « Domaine de Rentilly », « Parc des Cèdres », Parc des Frênes », « Parc du Mont Evrin » « Parc de la Taffarette » et Bois du Loselet

**Sans mini – Nouveau montant maximum annuel 414.000,00 € HT**

Ø Lot n°2 : Bassins, bords de Marne et Chemins Ruraux : Bassins d'eau pluviale, bords de Marne Nord et Sud, liaisons douces et chemins ruraux d'Intérêt Communautaire (liaisons douces, Moulin et parcelle) sur Jossigny

**Sans mini – Nouveau montant maximum annuel 396 750,00 € HT**

Ø Lot n°3 : Vallées : Vallées de la Brosse et Vallée de la Gondoire

**Sans mini – Nouveau montant maximum annuel 301 300,00 € HT**

Ø Lot n°4 : ZAE secteur 1 : ZAE des communes de Pomponne, Carnetin, Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Chalifert, Lesches, Jablines, Lagny- sur-Marne, Saint-Thibault des Vignes, Bussy Saint Georges, Gouvernes et Pontcarré, RD 418 (STV)

**Sans mini – Nouveau montant maximum annuel 414 000,00 € HT**

Ø Lot n°5 : ZAE secteur 2 : ZAE des communes de Collégien, Bussy-Saint-Martin, Guermantes, Conches sur Gondoire, Chanteloup en Brie, Montévrain, Ferrières en Brie et Jossigny, RD 418 (BSM), RD 231 et RD 406

**Sans mini – Nouveau montant maximum annuel 414 000,00 € HT**

Le projet d'avenant a été présenté en CAO le 6 octobre 2022.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au lot 1 du marché 200106 relatif à la gestion et la réalisation de travaux des espaces publics et du patrimoine arboré de la CAMG ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 aux lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché 200106 ainsi que tout document y afférent.